



EXTRAITS DIVERS.

—Les dépenses générales du personnel des cours et tribunaux de France s'élèvent à 14,676,875 fr., savoir :

La cour de cassation, 968,896 fr.; 27 cours royales, 4,222,700 fr.; 59 cours d'assises, 152,800 fr.; 361 tribunaux de première instance, 5,996,287 fr.; 230 tribunaux de commerce, 179,896 fr.; 104 tribunaux de police, 62,398 fr.; 2,516 justices de paix, 3,093,898 fr.

—Le *Sémaphore* de Marseille raconte ce qui suit : Les allées de Meillon présentent le soir un curieux spectacle : des groupes, composés de la plupart d'ouvriers, se forment autour des soldats d'Afrique; un ou deux soldats comptent une dizaine d'auditeurs attentifs qui, l'oreille avancée, recueillent les récits improvisés des dernières campagnes de l'Algérie. Parmi ces histoires, nous avons remarqué la suivante :

Un soir, à Blidah, disait le soldat du 17e, notre capitaine fut informé tout à coup que trois de ses hommes, en maraude autour de la ville, venaient d'être enlevés par un parti arabe; il prend aussitôt quelques grenadiers, et se dirige vers l'endroit où les Bédouins avaient été aperçus.

La nuit était venue, noire et orageuse; trois grenadiers marchaient en faisant le moins de bruit possible, interrogeant les buissons, explorant tout ce qu'ils pouvaient voir autour d'eux et attentifs au moindre murmure qui traversait l'air. A une certaine distance, des aboiements se firent entendre; le capitaine arrêta sa troupe et dit : Attendez ce chien.

Le chien approche et aboie avec colère; il ne s'avance plus, mais l'expression qu'il donnait à ses hurlements annonçait la haine. C'est un chien bédouin, dit le capitaine, suivons-le!

Le chien revient sur ses pas et fuit, en continuant à hurler, dans la direction d'un buisson; il le redouble ses cris, mais ses cris étaient plaintifs. Le buisson est sur-le-champ entouré et les fusils sont braqués; un mouvement se déclare dans le buisson, des hommes blancs comme des fantômes se dressent de toute leur hauteur; c'étaient les ravisseurs des trois grenadiers qui s'étaient cachés avec leur proie dans ce fourré, et qui se trouvèrent ainsi pris et forcés de lâcher leur butin.

—Trente mille propriétaires, ce qui ne veut pas dire, il s'en faut, trente mille familles, tiennent tout le sol cultivable de l'Angleterre et du pays de Galles. C'est par leurs fermiers qu'ils viennent de se donner la majorité dans le parlement, malgré le vœu de l'immense majorité de la Grande-Bretagne. Chacun de ces trente mille propriétaires possède, en moyenne, quatre cents hectares d'un seul tenant, sur lesquels il prélève un parc pour sa jouissance personnelle; le reste il l'affermé par portions d'une étendue moyenne si constante qu'on peut, sans crainte d'erreur grave, porter le nombre des fermiers à deux cent vingt mille. Les bâtiments d'exploitation sont toujours au centre des terres; et par comparaison avec la France, on peut dire que les campagnes d'Angleterre sont dépeuplées. On ne compte guère, en effet, que cent personnes occupées à la culture de mille hectares.

(Gazette de France.)

—On écrit de Berlin, 3 août : M. le baron Werther a offert au roi sa démission, S. M. l'a agréée et lui a immédiatement conféré l'ordre de l'Aigle-Noir. Il conservera néanmoins le portefeuille jusqu'à l'arrivée du comte de Maltzahn, appelé à lui succéder, et qui lui-même, dit-on, sera remplacé à Vienne par le comte de Doenhoff.

—En Allemagne, on commence à s'occuper des populations chrétiennes de l'Orient. Une proclamation datée de Darmstadt, du 19 juillet, invite les anciens comités philhellènes à se réunir de nouveau et à faire des collectes en leur faveur. Les facilités des maisons de banque autrichiennes causent une grande émotion. Les dernières lettres de Vienne dépeignent l'illusion que l'on se faisait relativement à la bonne foi de M. Geymuller. On sait à présent qu'il n'a pas respecté le bien des veuves et des orphelins qui lui était confié. On ignore le lieu où il s'est retiré pour se soustraire à l'indignation générale et à la rigueur des lois.

(Le temps.)

—On écrit de Stockholm, le 24 août : Avant-hier Mlle. Tagliani est arrivée à Stockholm, qui, comme on sait, est sa ville natale. Hier, cette célèbre artiste a dîné chez M. le comte de Cederhjelm, intendant du Théâtre-Royal de notre capitale. Elle donnera sur cette scène dix représentations, dans lesquelles elle sera assistée par M. Bournoyville et quelques autres membres distingués du corps de ballet du théâtre de Copenhague, que l'administration de notre Théâtre-Royal a fait venir ici, express pour fournir à Mlle. Tagliani les moyens de paraître dans de grands ouvrages chorégraphiques, tels que la *Sylphide*, le *Corsaire*, etc.

—Les émigrations de nos artistes pour la Russie continuent. Le paquebot du 4 de ce mois emmenait à Saint-Petersbourg Mlle. Damoreau, et celui du 15 doit y transporter Mlle. Falcon et Mme. Dupont, l'ex-soubrette du Théâtre-Français. M. Le maire retourne par le même bâtiment à Saint-Petersbourg, pour continuer ses travaux de l'église de Saint Isaac.

BELGIQUE.

(Extraits du Journal Historique et Littéraire de Liège du 1er septembre.)

—Le roi, par un arrêté du 5 août, a accepté la démission de M. de Meulenaer, ministre des affaires étrangères, qui avait, disait-il, des motifs personnels pour ne pas garder ce portefeuille. M. de Meulenaer demeure néanmoins membre du conseil. M. le comte de Briey, ministre des finances, a bien voulu se charger du portefeuille des affaires étrangères, sans que l'arrêté royal qui lui donne, nous apprenne si c'est en qualité de ministre ou non. M. Smits, membre de la chambre des Représentants et directeur de la banque de Belgique, a été nommé ministre des finances.

—Nos évêques ont tenu leur réunion annuelle à Malines depuis le 3 jusqu'au 10 août. Les 7 les prélats ont eu la visite de Mgr. Capaccini et de Mgr. Fornari, et le 9 celle de LL. GG. Mgrs. Walsch et Wiseman.

—On nous mande de Courtrai : M. Lefevère, missionnaire d'Amérique dans l'état du Missouri, qui a séjourné environ une année dans sa patrie pour réparer une santé délabrée par douze ans de travaux apostoliques, a quitté ce matin notre ville pour se rendre à Anvers; il s'embarquera à bord du *Yankee*, vaisseau marchand de New-York, avec trois jeunes belges qui se dévouent également aux missions dans le nouveau monde. Ces jeunes gens, nommés Van den Driessche, Foulon et Schacht, ap-

partiennent tous les trois à la Flandre occidentale, et donnent les plus belles espérances pour la religion, si le courage peut être compté pour quelque chose, car ils se montrent animés d'un zèle vraiment évangélique. Le *Yankee* doit mettre à la voile du port d'Anvers dans la journée de dimanche. Mgr. Rosati, évêque de Saint-Louis, actuellement à Rome pour les affaires des missions, paraît d'intention de visiter la Belgique avant son retour en Amérique.

(Nouveliste des Flandres.)

—Le dimanche 25 juillet a eu lieu une cérémonie touchante au château de Warfusée, chez M. le comte E. d'Oultremont, notre ministre à Rome. Il s'agissait de transporter du château à l'église de Stockay le corps de Ste. Aurélie, dont le Saint-Père a de nouveau fait présent à la pieuse et respectable famille de notre ambassadeur. Ce corps est accompagné d'une fiote qui a contenu du sang de la Sainte et qui en est encore teinte. Mgr. l'évêque de Liège, qui devait faire la translation solennelle de la précieuse relique, étant alors malade, Mgr. l'évêque de Gand qui se trouvait momentanément à Warfusée avec M. Pycke, un de ses vicaires généraux, voulut bien le remplacer.

—D'après le *Nouveliste des Flandres*, le R. P. Lefevère, dont nous parlons plus haut, vient d'être nommé par Sa Sainteté évêque in partibus, coadjuteur et administrateur du diocèse du Détroit au Michigan, situé entre les lacs Michigan, Huron et Érié. Ce sera le second évêque belge en Amérique. Mgr. De Neckere, mort en 1833, a été le premier. Tous deux appartiennent au diocèse de Bruges.

LES HOMMES DE LETTRES PENDANT QU'ILS COMPOSENT.

On trouve des écrivains qui, pour travailler, cherchent le monde; on en trouve qui veulent la solitude. Il en est qui aiment l'obscurité, il en est qui ont besoin de la lumière. Quelques-uns se trouvent paralysés à la vue d'un bureau ou d'une plume; d'autres ne puisent leurs idées que dans leur encier. Il y en a enfin pour qui l'absence de tout bruit est indispensable; il y en a qui sont inspirés par le vent, la grêle et le choc des éléments.

Jean La Fontaine fut un jour aperçu assis sous un arbre, par une pluie battante, à six heures du matin; il fut trouvé, à huit heures du soir, au même endroit et avec la même pluie, n'ayant ni bu, ni mangé. Il composait!

Rien ne ressemble moins au grand fabuliste que l'auteur de l'*Histoire naturelle*; rien aussi de plus différent que leur manière d'écrire. Quand Buffon rédigeait ces belles et nobles pages, qui sont l'éternelle admiration des gens de goût, il avait devant lui un magnifique secrétaire en soie, qui portait l'habit de cour, l'épée horizontale, les manchettes et le jabot à dentelles. Il y avait, comme on voit, un accord parfait entre sa tenue grave et la majesté de son style.

Jean-Jacques Rousseau aimait à voir la nature en composant; il avait besoin de l'air des bois, de l'aspect des champs. "La marche avec mes idées, et ma tête ne va pas sans mes pieds," a-t-il dit dans ses *Confessions*.

Pendant qu'il s'occupait à Ferney de sa tragédie de *Catiline*, Voltaire, pour mieux s'inspirer, s'était affublé d'une toque, et déclarait ses vers avec de grands gestes au milieu de ses allées. A la vue de cet étrange costume, le jardinier s'était permis un état de rire son maître le chassa.

Le lendemain Mme Denis et tous ses commensaux intervinrent, mais le seigneur de Ferney fut inflexible. On eut beau objecter que ce malheureux était père de famille; on obtint une pension; mais jamais Voltaire ne reprit à son service un homme qui, disait-il, avait ri au nez de Cicéron.

Mme de Staël ne pouvait trouver une idée si elle ne roulait rapidement dans ses doigts une petite branche d'arbre ou une boulette de mie de pain.

L'illustre auteur de la *Mécanique céleste*, le géomètre Laplace, qui était aussi un écrivain distingué, jouait perpétuellement avec un échecaveau de fil. Sa puissante intelligence se serait arrêtée faute de cet échecaveau; et son valet de chambre, soigneux de sa gloire, venait tous les matins le lui glisser dans les doigts.

Diderot, quand il travaillait, rassemblait à un hiérophante, à une pythonisse échecavée. Il s'agitait, transpirait, gesticulait; il se promenait à pas pressés, et sa perruque jouait surtout un grand rôle. Il la jetait en l'air, il la ramassait, s'en couvrait, la jetait encore; il poussait des cris étouffés et ressentait presque des attaques de nerfs. Un de ses confrères le surprit un jour tout inondé de larmes. "Mon Dieu, lui dit-il, vous m'effrayez; qu'avez-vous donc?—Je pleure d'un conte que je me fais."

Lorsque le célèbre Kant professait à Königsberg, il avait, pendant la durée de sa classe, contracté l'habitude de fixer les yeux sur l'habit d'un de ses auditeurs. A cet habit manquant un bouton, et c'est l'endroit inoccupé qui avait le privilège de concentrer les regards et d'attirer l'attention du maître. Des fils imperceptibles, partant de cet endroit, allaient remuer son cerveau et animer son improvisation. Il y avait six mois que duraient ces relations intimes entre une place vide et le cerveau d'un grand philosophe, quand l'étudiant dont il s'agit eut la fantaisie de faire remettre son bouton... Quelle ne fut pas la consternation du pauvre Kant, lorsque, à son entrée dans la chaire, il aperçut le morceau de métal... Il fut atterré; il rougit, il pâlit; la chaîne de ses idées se brisa, et sa leçon fut détestable.

Brault ne pouvait versifier s'il n'avait sur lui certains habits qu'il gardait précieusement pour cet usage.

Au lieu de s'habiller d'une certaine façon, il est des écrivains qui éprouvent le besoin de se déshabiller; témoin Picard, qui faisait ses comédies dans son lit; témoin mon ami Étienne, qui pousse la bizarrerie beaucoup plus loin. Quand l'auteur des *Deux Gendres* se sent en verve, il rentre précipitamment chez lui; il éloigne femmes, enfants, domestiques; il ferme porte, fenêtres, volets; et lorsqu'il a obtenu le silence le plus complet, l'obscurité la plus profonde, il se met au lit et fait des vers. Si un seul de ces détails lui manque, son inspiration est paralysée... Par une opposition curieuse, lorsqu'il écrit en prose, il aime à être entouré; il rédige les plus spirituelles pages de la *Minerve* au milieu du bruit et des conversations.

De toutes les organisations d'artiste, la plus étrange, peut-être, a été celle de Lesage, l'auteur de *Gil Blas* et de *Turcaret*. Ses facultés se réclamaient sur le soleil. Engourdis pendant les ténèbres, elles s'éveillaient avec cet astre; elles s'élevaient graduellement à mesure qu'il s'élevait lui-même; puis, par degrés encore, elles décroissaient et disparaissaient avec lui. Si ce fait n'était récent et constaté par mille témoignages, ne serait-on pas tenté d'y voir un des plus ingénieux emblèmes que la mythologie grecque nous ait transmis?

Il y a toujours des contrastes dans la nature, et nous pouvons en opposer un au premier de nos romanciers; c'est l'exemple du premier peut-être de nos historiens. Mezeray, pour s'inspirer, avait besoin des ténèbres; et, même pendant le jour, il ne composait qu'à la bougie. Tous ses appartements étaient clos, toutes les pièces obscures; et, lorsque ses amis le visitaient, il avait l'habitude, en plein midi, de les reconduire jusqu'à la porte, une lampe à la main.

Le peintre Girodet, que la littérature réclame, parce qu'il versifiait et qu'il y a d'ailleurs de la poésie dans la peinture, Girodet était aussi un artiste de nuit. C'est la nuit surtout que la fièvre inspiratrice s'emparait de lui. Alors, il se levait en sursaut, il faisait placer dans son atelier des lustres suspendus, il se coiffait lui-même d'un vaste chapeau surmonté de bougies allumées; et c'est dans cet attirail qu'il travaillait. Le *Déluge*, *Galatée*, et plusieurs chefs-d'œuvre ont été composés à la lueur des flambeaux.

L'ermite de la Chaussée-d'Antin est constitué d'une autre façon et se signale par une autre manière. Plein de mémoire pour les ouvrages d'autrui, il en est complètement dépourvu pour les siens.

Il sait par cœur tous nos poètes, principalement Voltaire, et il oublie ses propres vers à mesure qu'il les fait. C'est un château de la reine Blanche qui a vu naître une partie de ses tragédies, et c'est dans la même allée qu'il les composa. A chaque extrémité de cette allée se trouvait un banc, et sur chaque banc un crayon et du papier. Il y avait le banc de la première rime et le banc de la seconde; car l'auteur de *Sylla* n'aurait pu sans écrire attendre la fin d'un seul distique... Un jour, chez Mlle Contat, le vaudevilliste Chazet chanta devant Jony un chanson en dix-huit couplets, de la composition de Jony lui-même, et ce père dénaturé ne reconnut pas ses enfants! Il lona successivement et gravement tous les couplets, comme s'ils n'étaient pas de lui; et Mlle Contat lui dit, au milieu des éclats de rire universels : "Grosse tête, vous ne savez donc pas que cette charmante chanson est de vous?"

Le chanteur de Philippe-Auguste, le bon Parveval-Grandmaison, de l'Académie française, versifiait comme beaucoup d'autres en se promenant; mais il lui fallait, à lui, les plus rudes promenades, et c'est seulement quand son corps était bien las, que ses idées devenaient bien fraîches. Un jour qu'il était sorti pour aller dîner chez un confrère, une pensée poétique l'assailit en route. Il passa en conséquence devant la maison de son ami sans la voir, se dirigea machinalement vers les Tuileries, et fit des vers jusqu'à la nuit close, c'est-à-dire jusqu'à neuf heures du soir. Alors, il rentra chez lui bien fatigué et se coucha. A peine endormi, il se réveilla avec des tiraillements d'estomac. Allons, dit-il, avec humeur, voilà un diable de gastrite qui me reprend! Julie, vite du thé! Et il souleva sa gouvernante. Mais plus il buvait du thé, plus il sentait de tiraillements. Après quelques heures de ce manège : Vous avez donc bien diné, lui demanda sa domestique? qu'avez-vous mangé?—Je n'en sais rien... Mais où ai-je donc diné?—Chez M. Lacretelle. —Non, je n'ai pas diné chez Lacretelle... C'est pourtant lui qui vous a invité!—Je n'ai pas diné chez Lacretelle... mais peut-être que je n'ai pas diné... En effet, il soupa à 4 heures du matin, et la gastrite disparut.

Après avoir point les habitudes bizarres de plusieurs hommes fort distingués dans les lettres, il y a bien de l'orgueil ou bien de la modestie à me mettre moi-même en scène. Cependant, comme je suis le sujet de ce livre, il faut bien un peu parler de moi. Il s'agit d'ailleurs ici de traverser et non de talents; et si je me compare à des hommes célèbres, c'est par le mauvais côté.

Je suis de ceux qui ne trouvent point d'idées dans leur écriture, et dont la vue d'une plume paralyse l'intelligence; je travaille partout, excepté dans mon cabinet. Quand j'étais commis au Trésor, je m'échappais du bureau pendant la séance, et j'allais, sous chapeau, composer sous les arbres du Palais-Royal. Malheur alors à celui de mes amis que je rencontrais! Bon gré, malgré, je lui récitais mes vers, et je les complétais en les récitant. Ce que je faisais jadis au Palais-Royal, je le fais ailleurs aujourd'hui. Je compose dans les rues, dans les places, au milieu du mouvement des fêtes publiques. Loin de me gêner, cette agitation extérieure me plaît, et le bruit de la foule m'anime sans me distraire.

Une circonstance me rend cette habitude aisée; je n'écris jamais, je confie tout à ma mémoire, et si je fais des corrections, je pourrais successivement indiquer toutes les variantes.

Ce n'est pas tout!

Quand je compose cinq actes, j'élabore mes cinq actes à la fois et même chacune des parties de mes cinq actes. Pour agir ainsi, voici mes raisons. Les dispositions de l'esprit sont capricieuses et complètement indépendantes de notre volonté. Si un auteur commence par la première scène et qu'il arrive par ordre à la dernière, il travaille souvent sans être prêt. Il est gai, lorsqu'il lui faut des détails sérieux, sérieux lorsqu'il lui en faut de gais. Mon système prévient ce danger. Je porte dans ma tête non plan général et mes plans partiels, je me promène en y pensant, j'évoque successivement à ma mémoire chaque acte, chaque scène, et je m'occupe du détail pour lequel je me suis inspiré.

J'ai assez souvent débute par le dernier acte et fini par le premier. Cette méthode est très-avantageuse, mais très-fatigante. Qu'on se figure un ouvrage fort long, partout commencé, et achevé nulle part, ici un hémistiche suspendu, là, une rime blanche, et plus loin un récit à moitié fait. Il faut se rappeler ce salmigondis et coordonner ce désordre. J'y suis parvenu! J'ai suffi à ce travail bizarre, et j'y ai suffi sans recourir au papier. Je me présente un jour au comité de lecture du Théâtre-Français, et les vingt comédiens qui le composent me demandent où est mon manuscrit?

—Je l'en ai point.

—Et pourquoi donc nous avez-vous réunis?

—Soyez tranquilles, la séance ne sera pas perdue... Et je leur récitai mes cinq actes. On n'imagine pas leur étonnement. Ils prétendirent qu'il n'y avait pas d'exemple de ce ton de force; mais le vieux Lemazurier, leur secrétaire, trouva dans les registres que cela était arrivé une fois à Crébillon.

CASIMIR BONJOUR.

(Le Temps.)

UNE VENTE A L'ENCAN D'ESCLAVES AUX ETATS-UNIS.

"Commeçons, Messieurs," s'écria d'une voix stentor le vendeur de chair humaine, "commeçons... Voici, d'abord, une femme que nous mettons en vente... une femme parfaite, une femme sans défaut... et un petit garçon par-dessus le marché... A combien mettons-nous la mère et l'enfant?—A 200 dollars.—C'est très bien, Monsieur, 250 dollars pour commencer. Quelqu'un a dit 250. En vérité, Messieurs, le bétail se vend un meilleur

prix; 250? Regardez un peu ces yeux, examinez ces membres.—Dirai-je 260? Fort bien, Messieurs, je viens d'entendre 260. A 260.—Bon, on me crie 275.—Continuez, Messieurs; je n'ai jamais vendu à si bas prix. Quoi! donc! 280 dollars la meilleure cuisinière, la meilleure blanchisseuse, la meilleure couturière de la Virginie! Faudra-t-il que je la vende pour la misérable somme de 280 dollars.—300: deux Messieurs ont dit 300. Très bien, Messieurs, je suis charmé de vous voir vous échauffer un peu. Quelqu'un a dit 310, allons 310.—330—335—340. D'honneur, Messieurs, c'est un véritable sacrifice de céder une si bonne cuisinière; ce serait encore un excellent marché à 350 dollars. Réfléchissez un peu, et n'oubliez pas qu'il y a un petit garçon par-dessus le marché."

Ici le commissaire-priseur fut interrompu dans sa harangue par un de ses clients, dont l'aspect me saisit d'abord d'un sentiment d'horreur. Avec l'indifférence et le sang-froid d'un assassin, ce commissaire fit l'observation suivante : "Quant au petit nègre, je n'en saurais que faire; il ne vaut pas un jour de nourriture. Si j'ai la mère, je m'en débarrasserai promptement; je céderai le petit à la première enchère."

Je jetai les yeux sur la malheureuse mère, éprouvant la triste curiosité de voir quelle impression aurait produite sur elle cette proposition barbare. La pauvre femme ne proféra pas une parole, mais une tristesse profonde était empreinte sur sa figure. Le petit innocent qu'elle tenait dans ses bras fixa ses grands yeux sur elle, comme s'il voulait dire : "Maman, pourquoi pleures-tu?" Il dirigea ensuite ses regards vers les témoins de cette scène déchirante, avec une expression qui semblait leur demander ce qu'ils avaient fait à sa mère pour la faire pleurer si amèrement.

Non, jamais, ce moment ne s'effacera de ma mémoire; il m'a confirmé pour la vie dans l'horreur que cet infâme trafic m'avait déjà inspiré. Les enchères furent reprises, et le commissaire ayant frappé sur sa table un grand coup avec un marteau, annonça que la négresse était adjugée à M... pour la somme de 360 dollars.

La victime était alors descendue de l'estrade où elle était exposée, fut emmenée par l'adjudicataire. Les autres esclaves furent vendus de la même manière que la pauvre Betsy. Julia fut vendue 326 dollars, et Auguste 105. Ils furent, tous les deux, adjugés au même plaigneur dont nous venons de parler.

Ce récit horrible est d'un Anglais; nous joignons notre voix à la sienne; honte, opprobre, malheur à tous les hommes qui continuent d'être sourds à la voix de la religion, aux cris de l'humanité éplorée... Des menagements envers eux, ce serait une lâcheté... Nous les proclamons hautement des monstres, et nous le répétons jusqu'à notre dernier souffle, des monstres! des monstres!

(Annales de l'Institut d'Afrique.)

FERNANDO-PO.—ANNONCE (!).

L'île de Fernando-Po, située au sud des flots d'Ambozes, a dix-sept lieues de longueur sur huit à neuf de largeur et vingt-cinq de circonférence. Les habitants, dont le chef se nomme Corrocoen, sont des nègres très-robustes, mais naturellement stupides et timides; ils sont entièrement nus, à l'exception d'une petite ceinture. Cette île a été découverte, sous le règne d'Alphonse V, de Portugal, par le gentilhomme Fernando-del-Po, qui lui a donné son nom. Au centre de la zone torride, cette île a un climat éprouvé par des fièvres malignes, des affections scorbutiques. Annobon a été découverte par les Portugais le 1er janvier 1498, ou, suivant d'autres, en 1473, ce qui lui a fait donner le nom de Ano-Buono (bon an); elle a six lieues de circonférence. Le territoire est fertile. Les habitants sont établis à San-Juan, San-Pedro et Annobon; indépendamment, ils aiment la liberté plus que tout le monde. Par l'article 13 du traité signé au Prado le 24 mars 1778, la couronne du Portugal a cédé ces deux îles à l'Espagne. Le brigadier comte d'Argeljos, chef d'une expédition espagnole forte de 1500 hommes, prit possession de Fernando-Po. Annobon ayant résisté, l'expédition espagnole attendit à Santome de nouvelles instructions de Madrid. De nouvelles tentatives ayant échoué par suite des insurrections des indigènes, les projets de colonisation furent abandonnés. En 1826, des négociations furent suivies avec l'Angleterre, qui voulut établir à Fernando-Po le tribunal mixte de justice siégeant à Sierra Léone. En 1827, une expédition anglaise, sous les ordres du capitaine Owen, était arrivée à Fernando-Po; mais l'Angleterre, depuis, reconnut les droits de l'Espagne sur ces possessions. Ce ne fut qu'en 1839 que l'Angleterre fit des ouvertures au gouvernement espagnol pour les acheter. Le cabinet espagnol eut ces propositions; en avril dernier, il accepta les six millions de réaux offerts.

(1) Les que l'Espagne est sur le point de céder à l'Angleterre, ce sont deux îles, par leur situation et leur proximité du continent africain, une importance que le gouvernement a depuis longtemps pu apprécier; elles commandent toute la côte depuis Bena jusqu'à Bafra, et s'il est possible d'y former un état pavement, colonie, cela exercerait son influence bien avant dans l'intérieur de l'Afrique.

Ce qui fait de Fernando-Po une position du premier ordre, c'est que cette île commande les bouches du Niger, le premier fleuve du continent africain, et celles de près de quarante cours d'eau, la plupart navigables, qui viennent se jeter dans le golfe de Guinée, et dont l'eau est si douce que à une distance de quarante à deux cents milles.

La possession de cette île va permettre à l'Angleterre, sans doute, de surveiller la côte d'or, la côte des esclaves, celle de Calabar; mais elle lui donne aussi la clé du commerce encore vierge de toute l'Afrique. Il en est des gouvernements comme des particuliers, malheur à celui qui a ceux qui alièrent leur patrimoine. L'Espagne est incapable de se reconstruire. Ce n'est pas en vendant ses possessions, que ses promesses prêteront ses dettes. Voilà deux cents ans que l'Espagne ne vit que d'emprunts et que chaque année ses gouvernements cherchent à faire de nouvelles dettes sur toutes les places de l'Europe. Que l'Espagne émanche sans crainte ses esclaves, qu'elle en fasse des citoyens utiles, elle recueillera chaque année à la source de cette juste émancipation les deniers de nouveaux contribuables qui paieront son commerce et l'aideront à rembourser son tel arriéré.

À cet égard, nous participons en tous points les réactions suivantes, extraites du *Journal des Débats* du 30 de ce mois (soit 1841) :

"L'Angleterre poursuit la route qu'elle s'est tracée avec une énergie et une persévérance tout-à-fait digne de servir d'exemple.

Les plus fortes positions maritimes du globe, elle les a devinées, les a achetées. Ses nombreuses colonies sont répandues sur le monde entier; son système colonial, sa navigation s'appuient sur de formidables associations financières, son gouvernement est au service de toutes les idées utiles; sa diplomatie, ses flottes, ses trésors, il sait les employer à propos pour un but, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit grand; la contenance des plus grandes et des plus périlleuses affaires ne le détourne pas un instant de cette pensée d'agrandissement extérieur qui est sa constante préoccupation; il sait suffire à tout et faire front de tous les côtés." Que la France imite son exemple.

(Annales de l'Institut d'Afrique.)

QUEBEC:

JEUDI, 14 OCTOBRE, 1841.

Le bateau-poste *Lord Sydenham* n'est arrivé qu'à une heure cette après-midi. La nuit dernière en une heure, par le travers de Nicolet, il est venu en contact avec le bateau-poste *Lady Colborne*, qui montait, et celui-ci a eu son avant endommagé de telle manière qu'il s'est immédiatement rempli d'eau. On croit qu'un ou deux de ses passagers du pont se sont jetés à l'eau et se sont noyés, mais il n'y a rien de certain à cet égard. Heureusement que c'était sur la batture, où le *Colborne* s'est échoué dans cinq pieds d'eau. Le *Sydenham* a pris la malle et les passagers et les a remis à bord du bateau à vapeur *the Queen*, qui était en relâche au port Saint-François. En remontant il prendra la charge du *Colborne*, qui n'est point endommagée. On espère que dans quatre ou cinq jours ce dernier bateau pourra reprendre son service.

Le *Charlevoix*, à son dernier voyage, a heurté, dit-on, contre un bâtiment à l'ancre, et a eu l'un de ses tambours enlevé. Il est arrivé mardi soir à Montréal.

Les débats du procès MAcLEOD vont jusqu'au soir du 8. L'opinion générale était toujours que Macleod serait acquitté.

Un journal résume ainsi les dépositions des témoins à charge contre M'Leod :

"Le seul témoin examiné le premier jour fut M. Wells, le propriétaire de la *Caroline*. Son témoignage n'allait qu'à établir que le bateau avait été détruit et que Durfee avait été tué, sans toucher à la présence ou à l'absence de M'Leod. Cet homme cependant a si honteusement prévarié, que quand il eût été compromis le prisonnier, un jury impartial aurait beaucoup hésité à recevoir son témoignage. Il a admis que le bateau était employé à transporter des provisions à Navy-Island, quoiqu'il dise qu'il n'était employé que comme bateau traversier, et sans rapport avec l'expédition. Il a oublié si ou lui avait ou non promis de l'indemniser, dans le cas de capture par les anglais.

"Dans la matinée de mardi plusieurs témoins ont été examinés. Tous ont parlé de l'abordage et de la destruction de la *Caroline*. Il n'y a encore cependant aucune preuve de la présence de M'Leod pendant la mêlée, et il n'y a d'autres détails que ceux que l'on connaît déjà fort bien.

"Mardi l'après-midi, et mercredi, il a été examiné un nombre de témoins, dont plusieurs ont juré distinctement de la participation de M'Leod à la destruction de la *Caroline*, et au meurtre (*shooting*) de Durfee.

"Gilman Appleby jure qu'il croit que M'Leod était du parti assaillant. Il le dit avec assurance dans le temps. Il fut lui-même frappé à coups de sabre. Il croit que celui qui le frappa était M'Leod. Il ne peut cependant s'être trompé.

"Samuel Brown vit M'Leod parmi ceux qui débarquèrent des chaloupes à leur retour de l'expédition. Il le jure positivement.

"Isaac P. Carson a entendu M'Leod se vanter d'avoir accompagné l'expédition. Il le jure positivement.

"Charles Parke vit M'Leod embarquer à bord d'une des chaloupes de l'expédition. Il le jure positivement.

"Henry Meyers et Calvin Wilson ont entendu M'Leod se vanter de sa connexion avec l'expédition de la *Caroline*, et de ses exploits à Schlosser. Le premier jure qu'il a vu M'Leod montrer le pistolet avec lequel il se vantait d'avoir tué Durfee, et une épée avec laquelle il avait tué un "damné *Yankee*". Ce témoin avoue porter de la rancune à M'Leod."

Le même journal ajoute :

"Dans les environs d'Utica tout est calme et tranquille. On représente le jury comme étant composé d'hommes de respectabilité, d'intégrité et de principes; d'hommes dont on peut attendre en toute sûreté un verdict impartial et exempt de préjugés."

Parmi les passagers arrivés à New-York par le dernier paquebot d'Angleterre, on remarque le nom de M. A. HAWKINS de Québec.

Nous avons les journaux d'Halifax du 6, et ceux de Nouveau-Brunswick jusqu'au 9.

Le *Caledonia*, parti de Boston le 2, n'était pas arrivé à Halifax le 6. Il était par conséquent en retard de deux jours. La tempête qui s'est élevée après son départ de Boston faisait enlever quelques inquiétudes sur son sort dans cette dernière ville.

Sir CHARLES FITZROY, lieutenant-gouverneur de l'île du Prince Édouard, nommé au gouvernement des îles Sous-le-Vent, était arrivé à Halifax avec sa famille, et devait prendre passage pour Liverpool sur le *Caledonia*.

C'est à bord de la frégate la *Pique*, venant de Portsmouth, que le vice-amiral sir CHARLES ADAM est arrivé à Halifax avec sa famille le 30 septembre. C'est aussi sur le même bâtiment qu'est venu passer le capitaine Boxer, son ancien commandant, qui est monté ici à bord de l'*Ancora*.

La visite du prince de JOINVILLE à Halifax paraît avoir donné lieu à une rupture entre le gouverneur, vicomte FAIRLAND, et le colonel BINNEY, maire de la ville et aide-de-camp provincial de Son Excellence. Voici comment la chose est rapportée par le *Halifax Journal* :

"Le maire concevant, à l'arrivée du prince de Joinville ici, que Son Excellence avait manqué aux égards dus à sa charge, crut devoir refuser l'invitation qui lui fut faite à une heure avancée de la soirée, par une note privée du capitaine Grey, l'un des aides de-camp de Son Excellence, de se rendre au palais du gouvernement pour être présenté à Son Altesse Royale. Il notifia son refus dans une autre note privée et confidentielle au capitaine Grey, à qui il se croyait autorisé par leur intimité antérieure. On nous informe que cette communication, contrairement aux règles de l'étiquette, fut montrée à plusieurs messieurs alors au palais du gouvernement, et ensuite à Son Excellence, qui, au lieu de le rendre en s'apercevant que son auteur n'avait jamais pu vouloir qu'elle lui fût montrée, s'offensa de quelques expressions qu'elle contenait, et refusa de recevoir aucune explication quelconque, à moins que ce ne fût par écrit, et par l'intermédiaire du capitaine Grey; exigence à laquelle, accompagné qu'elle était de menaces,

L'Unicorn est parti pour Pictou hier un peu après midi, avec la malle destinée pour l'Acadia qui doit laisser Halifax pour Liverpool le 18. Ses passagers étaient: Lord Malgrave, colonel Gascoigne, M. et Mme Hamilton, Mlle. Charval, M. W. Gordon, M. H. Knowles, M. F. Gafney, M. Charval, M. Goddard, capitaine Chamley, M. Leslie, M. Romain, Capit. Monnais, M. et Mme Reid.

CONSEIL DE VILLE.—Il y aura une assemblée spéciale du conseil demain au soir.

NOUVELLES COMMISSIONS.—La Gazette du Canada annonce la nomination de JEAN-CASIMIR ALPHONSE POIRAS et JACQUES-ALEXANDRE TAILHADES, écrivains, comme avocats, procureurs, etc., dans le Bas-Canada.

CONSEIL LEGISLATIF.

Voici la liste des bills passés par l'Assemblée législative qui ont échoué au conseil législatif, avec les noms des membres qui les ont proposés.

1. Bill pour assurer l'indépendance et l'intégrité des juges. (Aylwin.)
2. Bill pour amender une certaine ordonnance passée dans la 3e année du règne de Sa Majesté, intitulée: "Ordonnance qui portait au manque de notaires dans le district inférieur de Gaspé," et pour lever les doutes y mentionnés. (Hamilton.)
3. Bill pour amender l'acte des héritiers et légataires. (J. S. Macdonald.)
4. Bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois carrés, mâts, éparres, madiers, etc., aux ports de Québec et de Montréal, et pour d'autres fins y relatives. (Cameron.)
5. Bill pour empêcher un déni de justice à l'égard des plaintes au sujet d'élections indûment faites ou certifiées de membres de l'Assemblée législative de cette province, à la dernière élection générale. (Macnab.)
6. Bill pour amender et fonder en un seul les divers actes de la législature du Haut-Canada, passés en faveur de personnes réclamant des terres comme ayant droit des concessionnaires de la couronne, dans des cas où il n'a pas été octroyé de patentes sur ces terres. (J. S. Macdonald.)
7. Bill pour amender certains actes de la législature de la ci-devant province du Bas-Canada y mentionnés, relatifs à l'établissement de compagnies d'assurance mutuelle, en ce qui regarde les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Drummond et Shefford. (Watts.)
8. Bill pour plus amplement pourvoir à la administration de la justice dans le district de Gaspé. (Christie.)
9. Bill pour révoquer la 2e section d'une ordonnance de la législature du Bas-Canada, relative aux aubergistes. (Delisle.)
10. Bill pour faciliter un recours légal aux personnes ayant des réclamations contre le gouvernement provincial de Sa Majesté. (Neilson.)
11. Bill pour amender certaines ordonnances y mentionnées, relatives à l'incorporation de la ville de Québec. (Neilson.)
12. Bill pour étendre aux comtés d'Halifax et de Simcoe, et à une partie du comté de Kent, certains privilèges dont ils ne pourraient autrement jouir avant d'être définitivement érigés en districts. (Thompson.)
13. Bill pour augmenter le capital de la Banque Commerciale du district de Midland. (Cartwright.)
14. Bill pour augmenter le capital de la Banque du Haut-Canada. (Hincks.)
15. Bill pour étendre la charte et augmenter le capital de la Banque de Gore. (Thompson.)
16. Bill pour déterminer les limites occidentales du comté de Norfolk. (Powell.)
17. Bill pour autoriser un certain changement dans la place d'un chemin à barrière dans le township de West-Gwillimbury. (Macnab.)
18. Bill pour le paiement d'une indemnité aux membres de l'Assemblée législative. (Harrison.)

Ce dernier bill ne fut pas directement rejeté, mais amendé par le conseil législatif, ce qui équivalait à un rejet, puisque c'était une infraction aux privilèges de l'Assemblée; aussi le bill amendé fut-il rejeté, dans l'Assemblée, comme un chieu dans un jeu de quilles, et chassé à coups de pieds. Le conseil, non content d'avaler cet affront, accepta, le même jour, le même bill revêtu sous un autre titre, pour complaire à l'administration.

Le rejet de plusieurs autres de ces bills, et notamment de celui de M. AYLWIN pour assurer l'indépendance et l'intégrité des juges, de celui de SIR ALAN MACNAB pour empêcher un déni de justice aux électeurs du Bas-Canada, et de ceux de M. NEILSON pour assurer un recours légal aux personnes ayant des réclamations contre le gouvernement, et pour rendre électif le conseil municipal de Québec nommé par lettres patentes du gouverneur, témoigne aussi de l'esprit qui anime le nouveau conseil législatif.

Les amendements faits par le conseil législatif à trois bills de l'Assemblée n'ont pas obtenu le concours de cette dernière chambre, savoir:

1. Bill autorisant les sociétés religieuses de toutes dénominations de chrétiens à posséder les terrains nécessaires pour certains objets spécifiés. (Williams.)
  2. Bill autorisant les ministres de toutes dénominations de chrétiens à célébrer les mariages sous certaines restrictions. (Williams.)
  3. Bill pourvoyant au paiement des salaires et allocations de certains officiers de la législature pour un temps limité. (Harrison.) C'est le bill qui a été ensuite adopté par le conseil sous un autre titre.
- Les bills du conseil législatif qui ont échoué dans l'Assemblée sont au nombre de quatre, savoir:
1. Bill pour expliquer et amender un acte du parlement provincial du Haut-Canada, de la 7e année du règne de Guillaume IV, intitulé: "Acte qui établit une cour de chancellerie en cette province," et pour rendre la dite cour plus efficace.
  2. Bill pour révoquer un acte y mentionné, relatif à l'éducation, et pour autrement pourvoir à l'enseignement d'icelle.
  3. Bill pour amender les lois sur l'usure (en élevant le taux légal de l'intérêt à 8 pour cent.)
  4. Bill pour le soulagement en certains cas des vendeurs de biens immeubles dans la partie de cette province appelée ci-devant le Haut-Canada.

MARINE MILITAIRE ANGLAISE ET FRANÇAISE.—L'Angléterre a maintenant en commission, vaisseau de ligne portant de 120 à 72 canons, vingt-sept; la France, vingt. Frégates portant de 60 à 36 canons, l'Angléterre, treize; la France, dix-neuf. Corvettes, bricks et autres petits bâtiments portant 30 canons et au-dessous, l'Angléterre, cent-quatre; la France, un nombre égal. Bâtiments à vapeur, non compris les paquebots-courriers et les bâtiments d'exploration, l'Angléterre, vingt-neuf; la France, vingt-huit.

HOLLANDE.—Nous trouvons dans le numéro du 1er septembre 1841 du Journal Historique et Littéraire de Liège, que nous avons reçu par le dernier paquebot, un "état comparatif des communications postales des années 1782 et 1840 dans l'archiprêtré de Hollande et Zélande" indiquant le nombre dans chaque localité. Le nombre total, en 1782 était de

97,435, et en 1840, de 144,734: d'où il résulte que le nombre des catholiques a augmenté de près de moitié dans cet espace de 58 ans.

Nous donnons ailleurs quelques extraits du même journal relatifs à la Belgique où il se publie.

INCENDIE.—Nous regrettons d'apprendre qu'un pont de deux à trois cents pieds de long, près de l'Acadie, sur lequel passe le locomoteur, est devenu en partie la proie des flammes, dimanche dans la nuit. On ignore entièrement si cet incendie est dû à un accident ou à la malveillance. Comme à l'ordinaire, on se perd en conjectures: suivant les uns, ce doit être le fait des patriotes ou des sympathiseurs de la frontière; suivant d'autres, il faudrait mettre encore cela au compte des volontaires de la Reine, pendant que d'autres encore soupçonnent des charretiers ou des charpentiers qui veulent se donner de l'occupation. Nous espérons qu'aucune de ces conjectures n'est juste, quoiqu'il nous parût étrange que ce désastre fût dû à un accident, dans une saison comme celle-ci que ces sortes de constructions sont plus ou moins imprégnées d'humidité. Heureusement le pont n'a pas été tellement détruit qu'il soit devenu tout-à-fait impossible d'y passer les chars; lorsqu'ils arrivent en cet endroit, on arrête le locomoteur et les chevaux les traitent séparément jusqu'à l'autre bord.—Aurore.)

L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.—Le rapport que le conseil de l'Association pour la Propagation de la Foi dans le diocèse de Montréal fait publier, tous les ans, vient d'être imprimé, et il se distribue gratis aux différents chefs de sections. Il y en a des dépôts à l'évêché et au séminaire; de plus, il s'en vend quelques centaines d'exemplaires, au profit de l'œuvre, chez MM. Fabre et Leprohon, libraires à Montréal.

Ce recueil de lettres et de relations pieuses présente un état complet des missions catholiques établies aux lacs Témiscaming et Abitibi; en outre, il renferme le récit des missions faites au grand-lac, au lac de la Truite et au Fort-William par MM. Moreau et Bourassa pendant l'été de 1840; et aussi les détails de la visite pastorale de Mgr. Bourget dans tous les postes et townships situés sur la rive du nord de l'Ottawa. Le même cahier renferme la relation d'une mission faite par Mgr. Gaulin chez les sauvages du Haut-Canada, et une lettre de Mgr. Provencher sur la mission de la Colombie. Le tout se termine par un compte-rendu des recettes et des dépenses de l'Association.—(Mélange Religieux.)

HOPITAL DE MARINE.—RAPPORT HEBDOMADAIRE. Nombre de malades restant le 3 oct. 1841.....106 Admis depuis.....44 Total.....150

Renvoyés.....50 Mort.....2

De ceux admis pendant la semaine, il y avait, cas de Fièvre.....7 Contusions et blessures.....10 Autres cas de médecine.....13 Autres cas de chirurgie.....14 Total.....44

Maintenant à l'hôpital.....98 A. G. FENWICK, Chirurgien interne.

Etat comparatif des arrivages, tonnage et passagers, au Port de Québec, dans les années 1840 et 1841.

Vaisseau	Tonnage	Passagers
1841—11 Oct. .... 1218	412,483	28,101
1840—11 Oct. .... 1182	424,975	21,855
Plus cette année.....	36 moins 12,492	6,246

Les goélettes venant des ports d'en-bas ne sont pas comprises dans l'état ci-dessus.

NAISSANCE. Samedi dernier, la Dame de Jot. Lemrin, Ecuier, Notaire, de cette Ville, a mis au monde une fille.

AVIS. La Société de commerce qui existait entre les Soussignés, sous la raison ALLEN & REID, a été aujourd'hui dissoute par consentement mutuel; les affaires de la dite Société seront liquidées par M. WILLIAM ALLEN, qui est dûment autorisé à régler tous comptes, et par qui les affaires seront conduites à l'avenir en son propre nom et sous son propre nom.

WILLIAM ALLEN, DUNCAN REID. Québec, 15 octobre 1841.

Le Soussigné a été nommé Syndic aux biens et effets de Sieur F. X. alias Exavier Maloin, de Québec, Mre. Maçon et entrepreneur, Banquier. R. G. BELLEAU. Québec, 14 octobre 1841.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, ET RUE SOUTS-LE-FORT, BASSE-VILLE. JOHN SHAW & Cie. MARCHANDS DE QUINCAILLERIES, DE PEINTURES ET D'OUILES. Reçoivent en ce moment, par divers bâtimens dans le port, leur approvisionnement d'Automne de QUINCAILLERIES, &c.

Parmi lesquelles se trouvent un grand assortiment d'articles en cette ligne, trop nombreux pour être détaillés dans les bornes d'un avis. Le tout, avec leur assortiment antérieur, sera vendu à un profit modéré. Québec, 15 octobre 1841. s d z w

POELES. JOHN SHAW & Co., Importateurs de Quincailleries, &c., offrent à vendre: POELES DOUBLES de 24 pieds, Do do de 30 pieds, POELES SIMPLES de 20 pouces, Do do de 24 do, Do do de 30 do, Do do de 36 do.

POELES DE CUISINE, avec les vaisseaux en fer-blanc complets. POELES DE BUREAU. POELES DE SALLE NOMPAREILS, patrons nouveaux. Québec, 15 octobre 1841. s d z w

En Vente ou à être Loués, et possession donnée immédiatement: 1. Le Moulin à Scie, érigé sur les bords de la Rivière Bécancourt, district des Trois-Rivières, dans l'état qu'il est actuellement, avec le terrain qui en dépend.

2. Le Moulin banal de la Seigneurie de Bécancourt, avec ses tréneaux et travaillants; aussi sur les bords de la dite rivière: ce moulin est en très bon ordre et mérite l'attention des capitalistes. Le premier lot, par sa proximité de l'immense étendue de bois de commerce qui se trouvent en arrière, mérite aussi l'attention du marchand de bois et autres intéressés à ce commerce.

Titres, sûrs.—Termes de paiement faciles. Pour plus amples particularités s'adresser sur les lieux au Sieur Fournier, méunier, ou à Québec, à M. R. G. Belleau, N. P., ou à M. T. Dénéchaud. Québec, 15 octobre 1841.

THEATRE ROYAL.

Sous le patronage de l'honorable R. E. CARON, Maire de Québec.

SOIREE DRAMATIQUE DES AMATEURS TYPOGRAPHES. LUNDI, 18 Octobre 1841.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR Les Fils du Rempalleur, Comédie-Drame en deux Actes.

La scène est à St-Roch, dans une rue, au 1er Acte; Au 2ème Acte dans la cuisine de Bouffaire.

LE SOURD OU L'AUBERGE PLEINE, Comédie-Folie en trois Actes—(redemandée). La scène se passe dans l'Hôtel de Mme. Legras.

LE SPECTACLE SE TERMINERA PAR L'OURS ET LE PACHA, Folie en un Acte par Scierie. La scène se passe dans un jardin du Pacha.

PREMIERES PLACES.—Loges, 5s. par personne. (Billet admettant un Monsieur et une Dame 7s. 6d.) Parterre, 2s. 6d. par personne. (Billet admettant un Monsieur et une Dame 5s. 9d.) Galeries même prix que les Loges.

Les portes s'ouvrent à 6 heures. Le spectacle commencera à 8 heures et durera jusqu'à 12 heures. On peut se procurer des billets au bureau du Fantasio, et chez M. DELCOUR, rue St-Jean. Les personnes qui désirent retenir des places pourront s'adresser au théâtre le jour de la représentation. Québec, 11 octobre 1841.

AVERTISSEMENT.

AUX MEMBRES DE LA PROFESSION MEDICALE. EN conformité d'une résolution du Bureau de Médecine de Québec, les membres de la profession médicale sont priés de se rassembler le LUNDI 25 du courant, à DEUX heures de l'après-midi, à la chambre de la Cour d'Appel, afin de procéder en considération d'une lettre du Docteur DUNLOP, N. P., adressée aux Médecins et Chirurgiens du Canada, et ayant pour objet l'avancement des intérêts de la profession. JOS. PAINCHAUD, doyen des praticiens en médecine. Québec, 5 octobre 1841.

La lettre du docteur DUNLOP est publiée dans le British North American du 18 septembre 1841.

LA GAZETTE DU CANADA,

publiée par autorité; JOURNAL hebdomadaire, imprimé à Kingston. Abonnement, £1 0 0 par an, les frais de poste compris. La Gazette du Canada publiera sans retard les Actes de la session récente du Parlement, et le premier numéro sera prêt à être livré à Québec lundi prochain.

Les souscriptions à la dite Gazette seront reçues à Québec par THOS. CARV & Co. Québec, 4 octobre 1841.

AVIS.

POELES RUSSES. La compagnie des Poêles Russes est maintenant prête à recevoir des ordres pour l'érection de Poêles fixes et économes. On en peut voir un échantillon tous les jours, de 5 heures jusqu'à 5, aux chambres d'écuyer de G. D. BALZARETTI, ou les ordres seront reçus, ou à la manufacture, rue St-Vincent, No. 99. JOS. SMOLENSKI. Québec, 27 septembre 1841.

Le soussigné a été nommé Syndic des biens et effets d'ABRAHAM RICHER, marchand, de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, Banquier; tous ceux qui doivent au dit Abraham Richer sont priés de payer entre les mains du Syndic, en son Étude à Yamachiche. PETRUS HUBERT, N. P. Trois-Rivières, 5 octobre 1841.

Le soussigné a été légalement nommé syndic des biens et effets de ROGER LELIEVRE, fils, ci-devant marchand à Shebrooke et à présent de la paroisse de Deschambault, Banquier. Ed. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 8 septembre 1841.

EMPRUNT DES CHEMINS. On demande à emprunter, sous l'autorité de la 4e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant. Des souscriptions seront reçues au Bureau de la Commission des Chemins de Barrières de Québec, rue Sainte-Anne, pour le tout ou partie de cette somme. On prie les parties de spécifier le montant prêt à prêter, et le taux de l'intérêt exigé, lequel intérêt sera payé semi-annuellement au Bureau de la Commission. Québec, 24 mars 1841.

FOND DE PRET NATIONAL. SOCIETE D'ASSURANCE POUR LA VIE ET D'ANNUITÉ DIFFEREE. 26, CORNHILL. CAPITAL, £500,000. Incorporée par Acte du Parlement. DIRECTEURS: T. LAMIE MURRAY, Ecuier, Président. J. Elthoston, M. D. F. R. S.; John Rawson, Ecuier, H. Gordon, Ecuier, Clement Tabor, Ecuier, Joseph Langley, Ecuier, Joseph Thompson, Ecr. Auditeurs.—Dr. O. Gregory, F. R. S.; le Professeur Whetstone, F. R. S. Secrétaire.—W. S. R. Woolhouse, Ecuier, F. R. A. A. BRANCHE DU CANADA. DIRECTEURS: Hon. C. D. Day, Benjamin Homey, Ecuier, Charles H. Castle, Ecuier, John W. Duncomb, Ecuier, Administrateur. Médecin.—S. C. Sewell, M. D. Soliciteur.—F. G. Galt, John Johnson, Ecuier.

ASSURANCE SUR LA VIE. Outre la parfaite sécurité qu'offre à l'assuré un capital considérable payé et accumulé, avec un tarif de primes modéré, entre le grand nombre d'autres avantages en voici un qui appartient exclusivement aux principes de l'Assurance sur la Vie et des Annuités Différées, mis au jour par la Société, savoir:—Le Pouvoir d'emprunter (sans délai, frais, ni formalité) Deux Tiers de toutes les primes payées sur une Police d'Assurance.

PRIME D'ASSURANCE POUR £100. Age £ s. d. Age £ s. d. Age £ s. d. 25 | 1 8 4 | 35 | 2 10 11 | 45 | 3 9 4 | 30 | 2 4 4 | 40 | 2 18 8 | 50 | 4 4 2

DEPARTEMENT DES ANNUITÉS DIFFERÉES. Le plan exclusivement développé par la Société produit une Annuité Différée, qui non seulement répond au même objet, mais même qui égale en montant la somme entière de tous les avantages qui n'étaient obtenus ci-devant que par les classes moyennes et ouvrières par des versements séparés dans les Banques d'Épargne, Benefit Societies and Loan Banks, (Banques de Prêt)

1. Une petite contribution annuelle, ou hebdomadaire, assurera un ample retour après la vie; ainsi, —£2 12s par an (1s par semaine) à 20, donneront à 65, à l'assuré le choix d'une annuité de vie de £47 16s 6d.; £294 11s en argent; ou une Police sans contribution ultérieure, de £464 à la mort.

2. Les Deux Tiers prêtés en tout temps sur le dépôt de la Police, ce qui fait un fond toujours disponible pour le temps de maladie ou manque d'emploi.

3. Les Deux Tiers de tous paiements remis aux repré-sentants dans le cas de mort prématurée.

On peut se procurer au Bureau de la Société, par lettre ou autrement, rue St-Sacrement, Montréal, le Rapport de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, le Prospectus, les Tables, &c.

J. W. DUNSCOMB, Administrateur. S'adresser à Québec au Bureau de J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & Co. Québec, 5 février 1841.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI. Marchandises sèches.—Seront vendus MERCREDI et VENDREDI prochains, les 15 et 16 du courant, à DEUX heures, aux magasins de MM. Masson, STRANG, LAMBERT & Co. UN assortiment général de marchandises sèches qui se débarquent de différents vaisseaux. Les particularités desquels seront données dans les affiches. —Termes libéraux. Québec, 12 octobre 1841.

PAR G. D. BALZARETTI. GRANDE VENTE DE FOURRURES. Il sera vendu à ses magasins d'écuyer, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI prochains, 14, 15 et 16 du courant, à UNE heure précise, le contenu de QUARANTE ballots de fourrures consistant en Manchons, capes et boas de martre Do do do de martre de roche Do do do de vison Do do do de petit-gris Do do do de loup-cervier Do do do de martre française Do do do do d'Allemagne Do do do d'ermine Do do do d'imitation d'ermine Do do do de ginet noir Capes blanches de dame. —AUSSI— Habits d'Astracan et de buffle Gants de toutes sortes Casques de dame Casquettes de loup marin, fouine et rat-musqué Casquettes de drap garnies de fourrure. —APRES QUOI— Un assortiment de pélerines de fourrure à la Victoria Schéles de fourrure à la Sutherland Boas des Alpes et garnitures, doublures de manteaux; manchons, boas et capes d'enfant; peaux de toutes sortes. —ET— Un lot de casquettes de fourrure à la dernière mode (Albert caps), et autres articles. Nota.—MM. les marchands de la ville et de la campagne sont invités d'assister à cette vente qui mérite leur attention et leur intérêt, le tout devant être vendu positivement sans réserve. Québec, 6 octobre 1841.

MARDI prochain 19 courant, aux magasins de MM. GILLESPIE, JAMIESON & Co. à DEUX heures P. M. précises: 42 BOUCAUTS en sonade 24 barriques Vin de Ténérisse de Bishop 26 pipe Vin de Boneroc supérieur 1 pipes Eau de vie de Cognac très fine 7 barriques Eau de vie d'Espagne 50 p. 8 barriques 100 U. P. 6 boucauts Tabac en feuilles H. C. 15 tonnes Rum de Hambourg } 59 p. 12 do do de Stein } 59 p. 150 quarts Morue sèche, 100 o. r. 25 quarts Harang du Nord 31 do Huile de morue W. B. MYER & Co. Québec, 15 octobre 1841.

Vente d'immeubles appartenant à ABRAHAM RICHER, Banquier. LUNDI le VINGT-CINQUIÈME jour du courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, il sera procédé à la vente par encan public des immeubles qui suivent formant partie de l'actif de la banqueroute d'ABRAHAM RICHER, marchand, de la dite paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche.

1. Un emplacement situé en la dite paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, dans le village, de cinquante-cinq pieds de front ou environ sur un arpent et un quart de profondeur, de la largeur de quatre-vingt-dix pieds de large sur environ un arpent de haut; prenant par devant au chemin du Roi, en profondeur à un ruisseau; joignant du côté nord-est à Antoine Chénier, et du côté sud-ouest à Charles Gémont, et Pierre Genot; avec maison, latrine, hangar, remise, écurie, et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé au même lieu, à la petite rivière, de trois quarts d'arpent ou environ de front sur la profondeur depuis le chemin qui conduit à la commune à aller à la rivière; joignant au nord-est à Joseph Lécote et au sud-ouest à Jean Chénier; le tout en culture, sans aucune bâtisse, mais d'ailleurs avec ses circonstances et dépendances.

3. Un terrain situé au même lieu, sur le chemin qui conduit de la petite rivière à la grande rivière, de trois arpents en superficie plus ou moins, prenant par devant au dit chemin, en profondeur à Luc R. Bellefeuille; joignant du côté nord à Joseph Carier, et du côté sud à Luc R. Bellefeuille et Jean Laroche, aussi sans aucune bâtisse, mais d'ailleurs avec ses circonstances et dépendances.

Pour les conditions et autres informations, s'adresser au syndic soussigné, en son étude à Yamachiche. P. B. DUMOULIN, Ecuier, Commissaire des Banqueroutes. PETRUS HUBERT, N. P., Syndic. Trois-Rivières, 5 octobre 1841.

ON fait de plus savoir que l'Assemblée des créanciers du dit ABRAHAM RICHER a été ajournée à VENDREDI le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, au Bureau de la Commission des Chemins de Barrières, rue St-Joseph, temps auquel il sera rendu compte des recettes et dépenses du dit syndic, et procédé à d'autres affaires concernant la dite banqueroute; et à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas été ou prouvé leurs dettes pourront le faire.

P. B. DUMOULIN, Commissaire des Banqueroutes. PETRUS HUBERT, N. P., Syndic. Trois-Rivières, 5 octobre 1841.

A VENDRE, GRANDES MORUE verte Morue en quarts Trites saumurées en quarts et demi-quarts Maqueras et plies en demi-quarts Morue sèche de table et pour les Isles Navets et langues en quarts et demi-barils Huile de baleine et de morue en quarts. —AUSSI— Rhum de la Jamaïque et des Indes, genièvre, eau-de-vie, whiskey, cassonade, lard Mess. D. FRASER, Quai des Indes. Québec, 24 septembre 1841.

A VENDRE, CENT tonnes mélasses 18 do do de qualité supérieure 17 boucauts cas-onade 25 tierces do 10 quarts do 20 barils gingembre moulu 30 quarts terrerie coupé supérieure 500 boîtes vitres grandeurs assorties 500 demie-boîtes } 20 paniers Crown Glas C et CC 8 quarts coupeuse 7 quarts et 7 servants Friend 28 boîtes 6 balles tapis de Bruxelles et Impériaux supérieurs 157 rouleaux cordage grosseurs assortis 500 routes toile à voile Nos. 1 à 7 1 cache-paille de fonte à patente 1 chabreton do do 4 boîtes chapeaux de cuir 40 boîtes peinture verte. GEO. BURNS SYMES, rue St-Pierre. 14 septembre 1841.

A LOUER, ET EN DONNER POSSESSION IMMEDIATEMENT, UN QUAI de cinquante pieds de front, à l'entrée de la rivière Saint-Charles, formant l'encoignure des rues Saint-Roch et Saint-François, admirablement adapté pour y déposer les planches et madiers, avec une grande cour, étables et hangar. Cette propriété mérite bien l'attention des marchands de bois. S'adresser à CHARLES SMITH, père. Québec, 17 mai 1841.

A VENDRE. LA librairie de M. FRECHETTE & Cie., et M. CES. HAMEL, marchand, deux magnifiques vues du MONUMENT NATIONAL ET RELI-GIEUX, érigé sur la montagne de Rouville, et bémé le 6 du courant, par Monseigneur l'Evêque de Nasc., PAIX, TARBET SOUL. Québec, 12 octobre 1841. 5

LE SOUS-SIGNE OFFRE A VENDRE: 30 BOUCAUTS Sucre brillant 200 quarts Maquereau, No. 3 100 do Harang, No. 1. R. PENISTON, Quai des Indes. 5 septembre 1841.

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE: 294 QUARTS MAQUEREAU No. 5 56 demi quarts do 6 quarts do No. 2 R. PENISTON, Quai des Indes. 29 juillet 1841.

MAQUEREAU, TRENTE quarts, dans le meilleur ordre, qui viennent d'être reçus et à vendre par H. MURRAY, Québec, 17 juillet 1841, rue Notre-Dame.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC supérieurs, pour dames et enfants, se vendent à des prix réduits, au No. 12, rue Notre-Dame, place du Marché de la Basse-ville. W. PATERSON. Québec, 22 mars 1841.

LIVRES DE PRIERE ET DE PIETE. A VENDRE chez WILLIAM NEILSON, No. 19, rue de la Montagne, Québec, un assortiment choisi de livres de prières et de piété, dernièrement reçus de Paris, comprenant, entre autres, les suivants: Formulaire, Ange Conducteur, Heures Nouvelles en gros caractères, Paroissien, Office Divin, Pensées Chrétiennes, Journée du Chrétien double, servant de Paroissien, Sc., Manuel du Chrétien, Manuel de Péché, Paradis de l'Âme, Petites Heures, Petit Paroissien, Petite Journée du Chrétien, Imitation de J. C., Imitation de la Ste. Vierge, Visites au S. Sacrement, Combat Spirituel avec Pensez-y bien, Chemin de la Croix, Semaine Sainte, Miroir des Ames, Mois de Marie, Vies des Saints, Vie de St. F. Xavier, Culte de l'Amour Divin, Parfait Adorateur du Sacré Cœur, Dévotion au Sacré Cœur, Chemin de la Sanctification, Journée Sainte, Exercices pour la Communion, Nouveau Testament de Genoude, Consolations Chrétiennes offertes aux Dames Pieuses, Solitaire Chrétien, Instruction pour la Confirmation, le Grand Jour approche, ou, Lettres sur la Première Communion, Méditations pour la Communion, Conduite pour l'Avant, Conduite pour les Octaves de la Pentecôte, &c., Vie de Dieu Seul, Vrai Disciple de J. C., Ame Unie à J. C., Cantiques de l'Âme Dévote, Délices des Ames Pieuses, Mois de Marie au pied de la Croix, Doctrine Chrétienne, Ame élevée à Dieu, Ame sur le Calvaire, et les autres Ames de Baudrand, Dieu et la Religion, Esprit Consolateur, Palais de l'Amour Divin, Modèle des Jeunes Gens, Histoire édifiante, Horloge de la Passion, Souvenir du Calvaire, Souvenir de la Ste. Famille, Gloires de Marie, Catéchisme Spirituel, &c., Traité de la Paix Intérieure, Lettres à Eugène sur l'Eucharistie par le Père Geromb, Consolations de la Religion dans la perte des personnes qui nous sont chères, Dernière Cène de N. S. J. C., Notice sur la Méthode, &c. &c. &c.

—AUSSI— Bibliothèque de l'Enfance par Schmidt, Bibliothèque Instructive et Amusante, Bibliothèque Catholique, Magazine Universel, Pittoresque, et Religieux, Œuvres complètes de Bossuet, Racine, Télémaque, &c. &c. Québec, 27 octobre 1840.

REGLEMENTS DE LA SOCIETE' DU FEU DE QUEBEC, en français, en forme de brochure, à vendre au bureau de la Gazette de Québec, rue de la Montagne, n. 14.—Prix, 3s. 12 octobre 1839.

A VENDRE, UN MOULIN à farine et un moulin à scier, tous deux dans le meilleur ordre possible, avec environ 35 arpents de terre en superficie situés au Grand Bonaventure dans la Baie des Chaleurs, district de Gaspé. Les moulins sont neufs et ne manquent jamais d'eau l'hiver ni l'été, et la terre est en bon état de culture. On donnera des conditions avantageuses et des titres incontestables. S'adresser à Bonaventure à N. BOISSONNEAU, écuier, et à Québec à LOUIS PANET, notaire. Québec, 7 mai 1841.

MAISON DE LA TRINITE, Québec, 5 octobre 1841. IL a été aujourd'hui ordonné que FREDERICK ROY, pilote, No. 216, soit suspendu de ses fonctions de pilote depuis ce jour jusqu'au premier d'avril 1843, et soit alors examiné strictement sur sa capacité comme pilote, avant de reprendre ses dites fonctions, pour avoir échoué la barque Québec, dont est maître P. Livingston, sur le récif de l'Isle Blanche, au mois de septembre dernier. Attesté, LINDSAY & MUIR, Greff. M. T. Q.

A VENDRE, LA COQUE de la GOELETTE Lord Denis, d'environ cent tonneaux nouveau meublage, toute neuve, lancée au commencement du présent à Rimouski, bâtie avec les meilleurs matériaux fond en merisier, bordages en chêne, maintenant au Palais. Des conditions libérales seront données, en s'adressant aux soussignés ou au capitaine CHOUTARIN, à bord. PELLETIER & FRECHETTE. 28 septembre 1841. s d o w

A VENDRE, UNE MAISON EN PIERRE à deux étages, très-avantageusement située pour le commerce, faisant face à la rue Saint-Paul, et bornée par derrière à la rue Saint-Antoine-Matlot, et un hangar à deux étages, occupés ci-devant par M. PIERRE BOUVET. S'adresser à M. JACQUES DELORBAEZ, Haute-ville, rue St-François, No. 9. Québec, 10 avril 1841. s d o w

A LOUER, LA MAISON, hangars et jardin, rue St-Stanislas, maintenant occupée par le Dr. COVILLEARD. S'adresser à J. NEILSON, 28 janvier 1841. 19, rue de la Montagne.

MAISONS et EMPLACEMENTS, dans la Haute-ville de Québec, à VENDRE, savoir: Un emplacement rue Ste-Genève, faisant face au jardin du gouvernement et au monument de Wolfe, de 5,685 pieds en superficie, avec deux maisons en pierre et autres bâtimens dessus construits. Un emplacement rue St-Stanislas, Ste-Angèle et Ste-Hélène, près de l'église St-Patrice, contenant environ 17,000 pieds, avec maison et autres bâtimens et un jardin dessus. S'adresser à E. GLACKEMEYER, écuier notaire à la Basse-ville de Québec, ou au propriétaire, rue la Montagne, 19. J. NEILSON. Québec, 26 février 1840.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 19, par WILLIAM NEILSON, de Valenciennes, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABELLE MARGARET et JOHN NEILSON, fils, donateurs de leur libre arbitre SAMUEL NEILSON. 14 octobre 1841.